

PROCES VERBAL DE SEANCE

SIVRY LA PERCHE, séance du 21 mars 2019 à 20h00.

Conseillers présents : Annie NICAISE, Christophe LEFEVRE, Jean-Marie LEFEVRE, Jean-Marie DROUET, Adeline DROUET, Mickaël HIRAT

Conseillers absents et excusés : M. Alexandre VINCENT, M. Lionel COLMACHE, M. Guy BERTRAND, M. Romain DETANTE

Pouvoirs : M Alexandre VINCENT à M. Christophe LEFEVRE

M. Guy BERTRAND à M. Mickaël HIRAT,

Secrétaire de séance : Mme Adeline DROUET

- Compte de Gestion 2018

Monsieur le Trésorier a présenté son Compte de Gestion 2018 :

Résultat de l'exercice 2018 : + 104 009,91

Excédent de fonctionnement cumulé : + 541 207,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2018 de la commune.

- Affectation des résultats 2018

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2018 qui présentent les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2018 :		Résultats cumulés au 31/12/2018	
Investissement	+ 36 177,22	Investissement	+ 13 746,29
Fonctionnement	+ 67 832,69	Fonctionnement	+ 527 461,59

Restes à réaliser + 54 897,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 comme suit :

A la couverture d'autofinancement : 41 151,48

Résultat d'investissement à reprendre au BP : 13 746,29

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 486 310,11

- Taux d'imposition 2019

Les taux d'imposition restent inchangés de 2018 à 2019 à l'unanimité soit :

Taxe d'habitation 2,40%

Taxe sur le foncier bâti 2,62%

Taxe sur le foncier non bâti 17,06% »

- Forêt communale – Programme de marquage des coupes 2019

Lors de la réunion qui s'est tenue le 1er mars 2019, il ressort que l'ONF propose :

- d'ajourner le martelage des coupes 17, 19, 20, 25 et 46i car il n'y a pas d'urgence.

- de marteler en futaies affouagères, pour les 2 années à venir, les coupes 8b, 9b, 16, 18 et 29. Potentiellement, seule la parcelle 8b (frênes) serait mise à blanc.

- la vente de gros bois des coupes 49i, 50, 51 et 53 auxquelles il faut rajouter la parcelle 47, martelée l'an passé. Il ressort également que la fourniture en affouages est déjà assurée, à taux constant, pour les 3 années à venir. Un nouveau plan d'aménagement prendra effet en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (Annie NICAISE), décide d'ajourner le martelage des coupes 17, 19, 20, 25 et 46i,

à 5 voix CONTRE (M. HIRAT, M. JM DROUET, M. BERTRAND, Mme A. DROUET, M. JM LEFEVRE) et 3 ABSTENTIONS (Annie NICAISE, M. CH LEFEVRE, M. Alexandre VINCENT), décide de ne pas marteler en futaies affouagères les coupes 8b, 9b, 16, 18 et 29.

à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (Annie NICAISE), autorise la vente de gros bois des coupes 49i, 50, 51 et 53 auxquelles il faut rajouter la parcelle 47, martelée l'an passé.

- Contrôle des poteaux incendie

Convention signée avec ledit syndicat. Le montant négocié s'élève à 42 € TTC par poteau et la commune possède 10 poteaux, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux de Sivry la Perche et à procéder au mandatement de la somme de 420€ au bénéfice dudit Syndicat.